



Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans le premier degré, depuis le CTSD du 18 juin 2019, près de 20 classes étaient soumises à une mesure conditionnelle. Qu'il s'agisse d'ouverture ou de fermeture conditionnelle, ces mesures ont souvent mis les équipes en difficulté. Elles ont souvent empêché les collègues de préparer sereinement la rentrée et elles ont souvent privé les élèves du climat apaisé indispensable à un travail de qualité dans une école.

Aujourd'hui, en plus de cette vingtaine d'écoles, la menace d'une fermeture de dernière minute alors que la rentrée est faite dans des écoles fait trembler de nouvelles équipes.

Est-ce bien cela la confiance, la bienveillance affichée par notre ministre ?

Pour la FSU, ces méthodes sont destructrices et font perdre beaucoup à l'Ecole...

La FSU défend la transparence des opérations de carte scolaire, l'équité de traitement entre les écoles et la prise en compte dans la durée des spécificités des publics accueillis dans chaque école. De février à juin, la carte scolaire est construite progressivement, en utilisant les données des années précédentes. Les situations incertaines sont repérées, les usagers, les équipes et les collègues concernés par d'éventuelles fermetures de classes sont informés.

Cette méthode de travail est certainement perfectible mais elle permet des discussions en cas de désaccord ou de difficultés particulières.

Décider de nouvelles fermetures en septembre reviendrait à balayer d'un revers de main tout le travail effectué au sein des commissions paritaires. Ce serait le signe d'une très faible considération pour les enseignants concernés et leur travail de préparation dans les écoles. Pour la FSU, ce serait inadmissible !

Imaginez les conditions de cette rentrée dans les écoles dans lesquelles vous décideriez de fermer une classe aujourd'hui. Jeudi, des élèves devront quitter leur salle de classe et leur classe à effectif favorable aux apprentissages dans une ambiance agréable pour en rejoindre une autre et forcément se trouver dans des conditions moins favorables ; une enseignante ou un enseignant titulaire de son poste devra aller travailler ailleurs alors qu'elle ou il ne s'y attendait pas et a organisé sa vie, préparé sa rentrée, certainement envisagé des projets avec sa classe et son équipe etc. ; une équipe entière devra se réorganiser avec

moins de moyens donc s'adapter brutalement à des conditions moins favorables ; chacun des autres enseignants devra certainement accueillir une cohorte d'un autre niveau alors que là encore, l'année est engagée, les projets anticipés et les premières semaines préparées.

Avec 23 élèves par classe, la France se situe bien au-dessus de la moyenne des onze pays comparables de l'OCDE qui est de 22,62 élèves par classe.

Cet écart de moyenne qui paraît si peu significatif quand on lit des tableaux, comme ceux qui nous permettent de travailler sur cette carte scolaire cache l'ampleur du manque de moyen dans notre pays...

Il manque à la France 24 000 postes « classe » pour se rapprocher des onze pays comparables. Bien loin des 2175 postes créés par JM Blanquer pour cette rentrée, ces pays proposent d'autres conditions de travail à leurs élèves et par conséquent à leurs enseignants.

Pour la FSU, il ne faudrait pas dépasser 20 élèves par classe en éducation prioritaire. Cet objectif aurait d'ailleurs simplement pu être atteint avec les moyens alloués à la mise en place des CP et CE1 à 12.

Enfin, partout ailleurs, là où 40% des classes en élémentaire et 50 % en maternelle comptent plus de 25 élèves, l'attente est grande. Travailler avec 23 ou 24 élèves ne doit pas être considéré comme un privilège, c'est aujourd'hui une condition nécessaire pour un travail ambitieux au service de la réussite de tous les élèves.